

MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

2009

Les vétérinaires, formés comme généralistes, travaillent dans la santé animale (animaux de compagnie ou d'élevage), mais aussi dans l'industrie agro-alimentaire, le secteur pharmaceutique, la recherche, la production, le commerce et la gestion. Ce sont donc des acteurs majeurs de la santé publique. La coopération vétérinaire internationale, organisant prévention et lutte contre les épizooties, s'inscrit aussi dans cette perspective de sécurité. Par leur présence dans les parcs nationaux et zoos, les vétérinaires jouent encore un rôle essentiel dans l'environnement (équilibre naturel, sauvegarde des espèces). Ils contribuent à la sauvegarde de la biodiversité face à l'augmentation de la population et à l'urbanisation.

A signaler : nombreux échanges entre écoles vétérinaires françaises et établissements étrangers, tant africains, que nord ou sud-américains ou européens de l'Est.

Profil :

solide formation scientifique, intérêt pour l'évolution des technologies, facultés d'observations, habilité manuelle et sens de la communication

Domaine :

Santé et professions sociales

Voir aussi les fiches : Agriculture – Agroalimentaire, Médecine, Biologie.

ORGANISATION DES ÉTUDES

Formation initiale

Le Diplôme d'État de Docteur Vétérinaire, nécessaire à l'exercice de la profession en France, exige 7 années de formation après le baccalauréat, dont 5 dans une des 4 Écoles nationales vétérinaires (ENV), Alfort, Lyon, Toulouse et Nantes. Accès à ces écoles : sur concours après 2 années en classe préparatoire, université ou BTS (biologie générale).

4 types de concours, très sélectifs :

- A (pour la plupart des recrutements) - 2 ans en classe préparatoire, section BCPST (biologie, physique, chimie, sciences de la terre) ;
- B - dès la validation de la deuxième année du cycle licence à l'université (mention sciences de la vie exclusivement) ;
- C - après 1 an de classe préparatoire post BTS-A-BTS-DUT et l'obtention de certains BTS (Brevet de technicien supérieur, agricole), DUT (Diplôme universitaire de technologie, génie biologique) ou BTS (Brevet de technicien supérieur agronome) ;
- D - réservé aux docteurs en médecine, pharmacie, ou chirurgie dentaire, ou aux titulaires d'un diplôme à dominante biologique conférant le grade de Master (sélection sur dossier et entretien). Préparer ces concours (nombre de places dégressif de A à C), suppose d'avoir suivi la filière scientifique au lycée.

Les études

Nouveau cursus vétérinaire (arrêté du 20 avril 2007) :

- 4 semestres (S1-S4) = 2 années en « prépa » ;
- 8 semestres suivants (S5-S12) de formation commune dans une École vétérinaire.

À l'issue des 8 semestres de tronc commun, délivrance du Diplôme d'études fondamentales de vétérinaire (DEFV).

Seuls les titulaires du DEFEV accèdent à l'année d'approfondissement (S13-S14), dont la validation permet de soutenir la thèse de doctorat vétérinaire. Enseignements d'approfondissement dans ces domaines : animaux de production, animaux de compagnie, équidés, santé publique vétérinaire, recherche, industrie.

Formations de 3e cycle, pendant 3 ans, également réalisables dans un domaine professionnel (Diplôme d'études spécialisées vétérinaires-DESV) ou dans le cadre d'un Doctorat.

Conditions d'admission des étudiants étrangers en formation initiale

Pour entrer en classe préparatoire et se présenter au concours, les étudiants étrangers doivent avoir un diplôme permettant l'accès à l'enseignement supérieur dans leur pays d'origine. Dans le cadre des programmes Erasmus-Socrates, une vingtaine d'étudiants européens sont accueillis par chacune des écoles vétérinaires pour des périodes de 3 mois à 1 an (validation des études et des examens).

À la demande des pays liés à la France par des accords de coopération, des étudiants étrangers non ressortissants de l'Union européenne peuvent intégrer directement une école (admission sur titre en 1ère année d'ENV); ils doivent être titulaires d'un diplôme de 1er cycle des Sciences de la vie et pouvoir suivre un enseignement en français. Les étudiants disposant d'un enseignement supérieur vétérinaire dans leur pays n'entrent pas dans le cadre de cette procédure.

- Inscription (admissions sur titres)

Les dossiers de demande d'admission sur titres sont à remettre avant le 15 juin à l'École vétérinaire d'Alfort par l'intermédiaire de l'Ambassade de France, qui donne son avis et transmet les candidatures.

- Admission

Le Conseil des Directeurs des ENV statue au mois de juillet.

- Affectation

Après avis favorable, l'étudiant est admis dans une des écoles en fonction des places disponibles. Il peut être logé sur place et utiliser les installations du campus.

Plusieurs autres possibilités s'offrent aux étudiants étrangers désireux de poursuivre leur cursus en France :

- effectuer 1 année de formation dans un domaine professionnel sanctionné par un CEAV (Certificat d'études approfondies vétérinaires) ;
- préparer un DESV donnant droit au titre de vétérinaire spécialisé ;
- préparer un Master ;
- suivre une formation spécialisée en internat ou résidanat (cliniques, chirurgie équine) ;
- suivre une formation payante proposée par le CIRAD-EMTV (Centre de Coopération en Recherche Agronomique pour le Développement - Département Élevage et Médecine Vétérinaire). (Facilités réservées aux partenaires du Sud impliqués dans des actions en coopération avec le CIRAD). Le CIRAD accueille des stagiaires dans ses laboratoires et assure des formations à distance.

http://www.cirad.fr/fr/prest_produit/formation/professionnel.php

Formations diplômantes en sciences vétérinaires

- CEAV (Certificat d'études approfondies vétérinaires)
Pathologies animales en régions chaudes, épidémiologie
- CES (Certificat d'études supérieures en épidémiologie animale)
- Spécialité de Master : Production animale en régions chaudes
- L'ENSV (l'École Nationale des Services Vétérinaires) organise avec France Vétérinaire International des formations, en France (traduction éventuelle en anglais) : gestion de l'ESB (Encéphalopathie spongiforme bovine), contrôle des produits de la pêche... pouvant être complétées par un stage personnalisé. Stages individuels sur place (stages à la carte) possibles.
- L'OMC (Organisation mondiale du Commerce), la Banque Mondiale, la FAO (Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture), l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) et l'OIE (Organisation Mondiale de la Santé Animale), souhaitent former des fonctionnaires vétérinaires de haut niveau. L'École Nationale des Services Vétérinaires de Lyon coordonne leur formation en France. L'OIE sélectionne des stagiaires, français ou étrangers, en nombre limité, pour une durée comprise entre 1 et 6 mois parmi des candidats étudiants vétérinaires en fin d'études ou de jeunes diplômés, scientifiques ou vétérinaires.

Par les ressortissants de l'union européenne

2 documents peuvent être nécessaires :

- soit un diplôme, certificat ou titre figurant sur une liste établie conformément aux obligations communautaires, délivré à une date déterminée par arrêté du 21 mai 2004.

Bureau de la pharmacie vétérinaire et de l'alimentation animale, Sous-direction de la santé et de la protection animale, Direction générale de l'alimentation, Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, 251, rue de Vaugirard, 75732 Paris Cedex 15.

http://www.veterinaire.fr/ordre-v2/onv_o_cr.htm

- soit un diplôme, certificat ou titre délivré à une date antérieure à celle prévue par l'arrêté, mais complété par une attestation de l'autorité compétente d'un État membre de l'Union européenne d'activités de vétérinaire pendant au moins 3 années consécutives.

Par les non ressortissants de l'union européenne

Le diplôme délivré aux étrangers, non ressortissants de l'Union européenne, admis par voie de concours, est un Doctorat à titre étranger, qui ne permet pas l'exercice de la médecine vétérinaire sur le territoire français ou dans un établissement pharmaceutique vétérinaire. Il concerne les étudiants étrangers ne disposant pas de formation vétérinaire dans leur pays.

Sites de référence et sites utiles

- École Nationale Vétérinaire de Nantes : <http://www.vet-nantes.fr/>
- École Nationale vétérinaire d'Alfort : <http://www.vet-alfort.fr/>
- École Nationale Vétérinaire de Lyon : <http://www.vet-lyon.fr/>
- École Nationale Vétérinaire de Toulouse : <http://www.envt.fr/>
- École Nationale des Services Vétérinaires : <http://www2.vet-lyon.fr/ensv/>
- CIRAD (Centre International en recherche agronomique pour le développement) Service Enseignement et Formation : <http://www.cirad.fr>
- Service des Concours Agronomiques et Vétérinaires : contact@concours-agro-veto.net
- Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture, et de la Pêche Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche Sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche Bureau des formations de l'enseignement supérieur : <http://www.sup.chlorofil.fr>
- France Vétérinaire International (FVI), coopération française internationale dans le secteur vétérinaire : <http://www.france-vet-international.org/>
Courriel : fvi@agriculture.gouv.fr
- Syndicat National des Vétérinaires d'Exercice Libéral (SNVEL) Site professionnel (descriptif des métiers, listes d'établissements, programmes des études, liste détaillée des diplômes et des spécialités...) : <http://www.snvel.fr>
- Conseil de l'Ordre : <http://www.veterinaire.fr/>
- OIE (Organisation Mondiale de la Santé Animale) : http://www.oie.int/fr/fr_index.htm
- Bulletin de l'Académie vétérinaire de France : <http://www.academie-veterinaire-defrance.org/bulletin.html>

Mots clés pour une aide à la recherche

agroalimentaire – agronomie – aliment – animal de laboratoire – animaux de compagnie – biodiversité – biologie intégrative – biométrie – biomolécules – bioprocédés – biotechnologies – biotechnologies marines – cardiologie – CEAV (certificat d'études approfondies vétérinaires) – chimie – chimie fine – chirurgie – docteur vétérinaire – élevage – équidés – expérimentation – médecine interne – médicament – métabolisme – microbiologie – nutrition – ophtalmologie – productions animales – régions chaudes – reproduction – risques – santé animale – santé publique vétérinaire – vétérinaire – vivant



Retrouvez tous les diplômes, les spécialités et les établissements sur le site de CampusFrance.

Le catalogue en ligne de CampusFrance présente toutes les formations du niveau licence au niveau doctorat.

campusfrance.org > les formations et la recherche en France

niveau L à M : un moteur de recherche par niveau et par domaine permet de trouver tous les domaines et établissements de la spécialité.

<http://www.campusfrance.org/fr/d-catalogue/>

niveau doctorat : l'annuaire des écoles doctorales propose une recherche spécifique.

<http://www.campusfrance.org/fr/d-catalogue/d/index.htm>

CampusBourse, l'annuaire des programmes de bourses:

<http://www.campusfrance.org/fr/d-catalogue/campusbourse/cfbourse/index.html>